



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 11 février 2019, le conseil a adopté le règlement numéro **1840-001** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1840 AUTORISANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE SURFACE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD ET UN EMPRUNT DE 599 300 \$.** », ayant pour objet de modifier le périmètre de taxation du règlement 1840 afin de tenir compte du projet intégré se trouvant à l'intérieur de ce périmètre et d'y ajouter les immeubles desservis par lesdits travaux d'aménagement de surface, soient les adresses 224 à 268, 328 à 338 et 428 à 438, de la rue des Hérons.

Ce règlement a été approuvé par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 avril 2019.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ce règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour d'avril 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau